Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_14-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-4-14 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_14-DE

Une seule liste de candidats a été présentée après appel à candidatures (1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribué à la minorité).

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été présentée après appel à candidatures, il n'y a pas d'élection. Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

Membres titulaires :

1	GASCHIGNARD	Augustin
2	DEPOORTERE	Pascal
3	BÉZIEAU	Philippe

Membres suppléants :

1	SANTERRE	Alain
2	LE BARON	Marianne
3	EDELIN	Laurence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres tel que proposé ci-dessus,

23 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE